

CHIFFRES CLÉS & PALMARÈS

Analyse réalisée d'avril à septembre 2016 portant sur l'information réglementée des sociétés de droit français du SBF 120.



2016 - 7^e ÉDITION
DES GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE

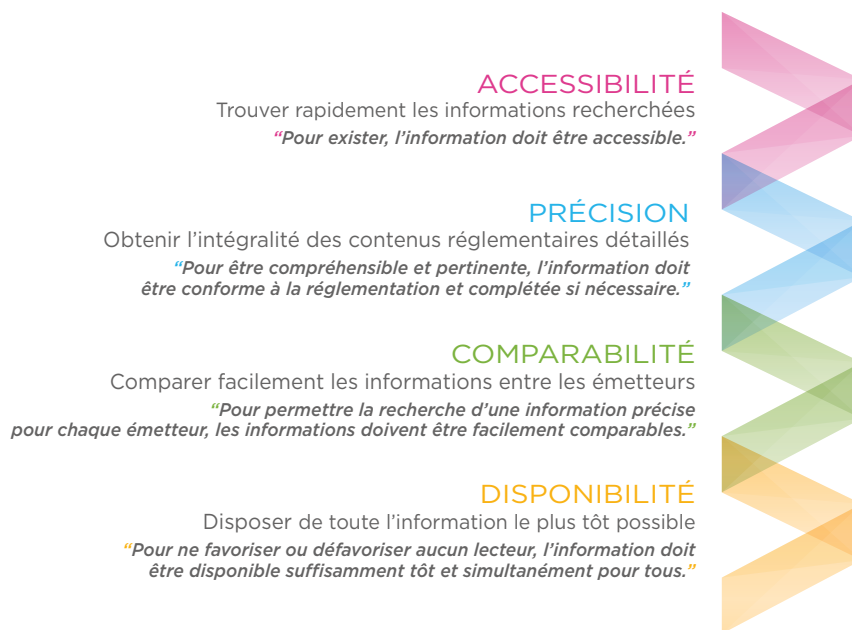


GRANDS PRIX DE LA
TRANSPARENCE

MÉTHODOLOGIE

LES QUATRE PILIERS DE LA TRANSPARENCE

Labrador a élaboré avec le support du régulateur et du comité scientifique une **méthodologie unique** pour définir la Transparence. Elle se fonde sur quatre piliers essentiels :



144 CRITÈRES OBJECTIFS ET UNIVERSELS, EXAMINÉS SUR 4 SUPPORTS D’INFORMATION

L’étude transparence analyse chaque année l’ensemble des sociétés de droit français de l’indice SBF 120, soit 108 sociétés en 2016. Chaque société est passée au crible de 144 critères objectifs et publics, validés par le comité scientifique.

Les quatre principaux supports d’information financière réglementée sont étudiés :

- le **Document de référence** incluant le rapport annuel : 67 critères ;
- le **Rapport financier semestriel** : 15 critères ;
- le **Site Internet** et en particulier la rubrique « Information Réglementée » : 36 critères ;
- la **Brochure de convocation** à l’Assemblée générale incluant le *Say on Pay* : 26 critères.

La liste complète des critères Transparence 2016 est disponible sur le site www.grandsprixtransparence.com

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

Le comité scientifique valide la méthodologie, les critères, les résultats de l’étude et le classement. Il est composé de personnalités indépendantes issues d’organismes et d’associations représentant tous les utilisateurs de l’information :

- **Association française de gestion financière (AFG)**, Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d’Entreprise et de la Déontologie ;
- **Association pour le Patrimoine et l’Actionariat Individuel (APAI)**, Hervé Chefdeville, Administrateur ;
- **Euronext**, Laurent Saint-Martin, Head of Listing France ;
- **Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d’investissement (F2iC)**, Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- **Fédération Française des Actionnaires Salariés (FAS)**, Sylvie Lucot, Membre du bureau et du conseil fédéral, Membre du Collège de l’AMF ;
- **Institut français des administrateurs (IFA)**, Clémence Decortiat, Responsable de la communication ;
- **Paris Europlace**, Alain Pithon, Secrétaire Général ;
- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Bruno Beauvois, Délégué général et Martine Léonard, Présidente de la commission « Développement durable ».


ÉDITO



LAURENT ROUYRÈS
Président de Labrador

LA NÉCESSAIRE RECHERCHE DE PERTINENCE

L'information réglementée évolue vite. Non pas dans les textes réglementaires — ce travail a été fait par le régulateur depuis 15 ans — mais davantage dans l'approche qu'en ont aujourd'hui les émetteurs. Des lecteurs toujours plus exigeants et de nouveaux publics accédant à l'information grâce au digital les ont encouragés à plus de pédagogie. La plupart des sociétés cotées ont alors compris tout l'intérêt de publier une information claire et communicante. Elles perçoivent aujourd'hui le réglementaire moins comme une simple obligation que comme une source de valorisation potentielle pour l'entreprise. Les initiatives des meilleures d'entre elles devançant parfois la régulation et se diffusent rapidement et largement auprès de leurs pairs.

La recherche de pertinence rend l'information plus intelligible et augmente la confiance des parties prenantes envers l'entreprise. Cette démarche de sélection et de hiérarchisation de l'information vient se heurter à l'ancienne pratique d'exhaustivité. Il s'agit d'un risque apparent que le régulateur et les lecteurs encouragent pourtant, car le véritable risque est de ne pas être compris en ne détachant pas l'essentiel de l'accessoire. Voilà pourquoi le thème des Grands Prix de la Transparence 2016 est la pertinence de l'information.

Cette recherche guide également le Comité Scientifique pour proposer chaque année de nouveaux critères de Transparence. Nous tenions à les remercier par ces quelques lignes pour leur engagement fort et renouvelé pour soutenir les meilleures pratiques de place que nous aimons voir grandir chaque année.


sommaire

MÉTHODOLOGIE	p. 2
ÉDITO	p. 3
LA TRANSPARENCE EN 2016	p. 4
LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2016	p. 6
LE TOP 20 2016	p. 8
PANEL ÉTUDIÉ	p. 8
CRITÈRES TRANSPARENCE 2016	p. 9

LA TRANSPARENCE EN 2016

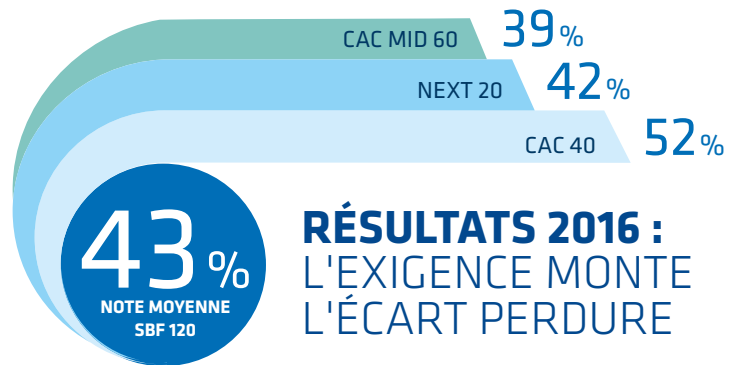
ÉTUDE TRANSPARENCE 2016

144 CRITÈRES
TRANSPARENCE

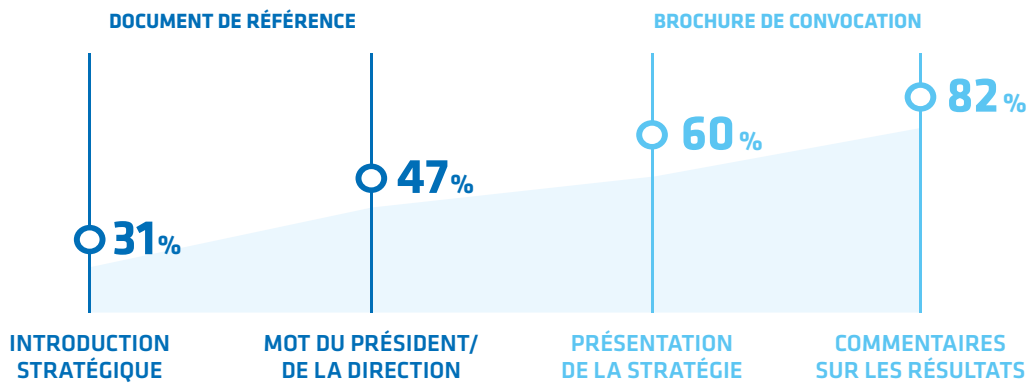
15 800 DONNÉES
COLLECTÉES

7 ANS D'HISTORIQUE
SUR LE SBF 120

6 MN POUR TROUVER
15 INFORMATIONS

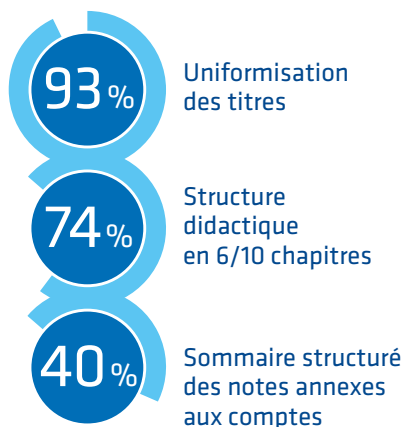


INTRODUIRE LA PROSPECTIVE

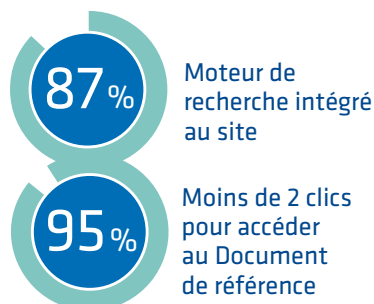


DES PROGRÈS CONTINUS

**ORIENTÉ
LECTEUR**



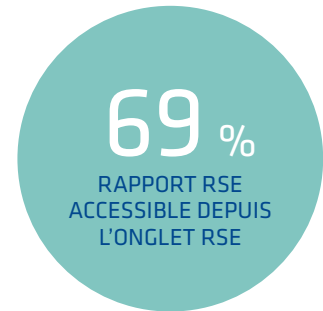
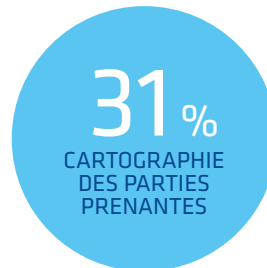
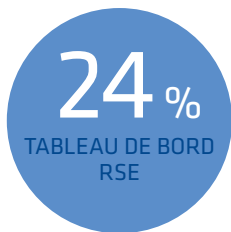
**ACCESSIBLE
SUR LE WEB**



**VITE
DISPONIBLE**



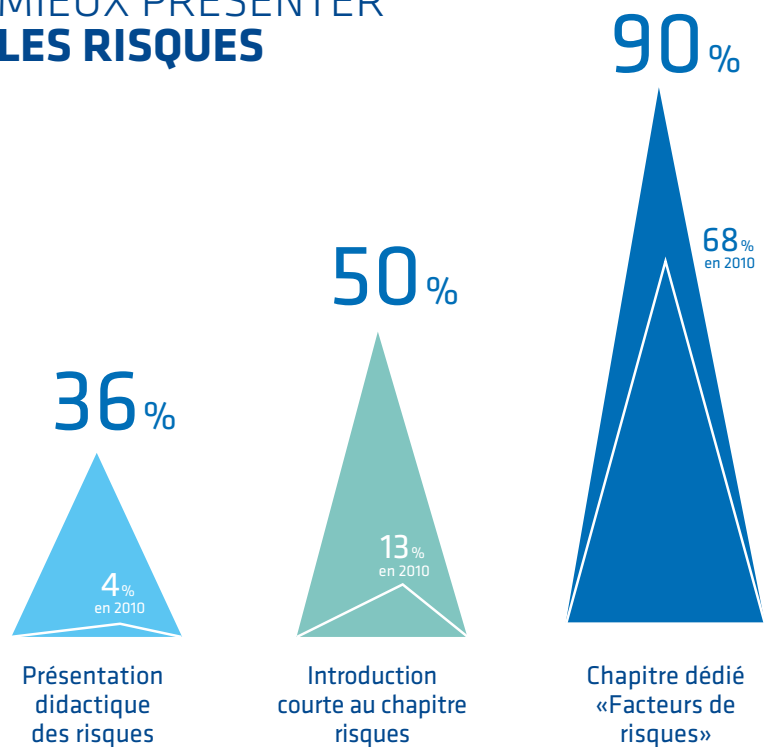
STRUCTURER L'INFORMATION RSE



MIEUX PRÉSENTER LA GOUVERNANCE



MIEUX PRÉSENTER LES RISQUES



MIEUX PRÉSENTER LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS



Exposé de la politique de rémunération dans l'Avis de convocation



Rémunération variable en pourcentage de la rémunération fixe



Indication du taux d'atteinte des critères

LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2016

GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE 2016

CAC MID 60

**GRAND PRIX
TOUTES CATÉGORIES**



Les nominés :
BIC - EDENRED - TF1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le gagnant :



Les nominés :
BIC - EURAZEO - GROUPE PSA - TF1 - VALEO

BROCHURE DE CONVOCATION INCLUANT LE SAY ON PAY

Le gagnant :



Les nominés :
BOUYGUES - CRÉDIT AGRICOLE - TF1

GRANDS PRIX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS

Le gagnant :



Les nominés :
EDENRED - LEGRAND -
SCHNEIDER ELECTRIC

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Le gagnant :



Les nominés :
CRÉDIT AGRICOLE - NATIXIS -
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT

Le gagnant :



Les nominés :
AIR LIQUIDE - BOUYGUES -
SAINT-GOBAIN


CAC LARGE 60

Le gagnant :



Les nominés :
BOUYGUES - NATIXIS - VALEO


PROGRESSION

Le gagnant :

unibail·rodamco

Les nominés :
ELIS - KERING - UNIBAIL-RODAMCO


SITE INTERNET

Le gagnant :



Les nominés :
BNP PARIBAS - REXEL - THALES - VINCI


**SERVICES AUX COLLECTIVITÉS /
TECHNOLOGIE**

Le gagnant :

ingenico
GROUP

Les nominés :
ENGIE - INGENICO GROUP - ORANGE


**SERVICES AUX
CONSOMMATEURS**

Le gagnant :

AIRFRANCE KLM

Les nominés :
AIR FRANCE-KLM -
TELEPERFORMANCE - TF1


**BIENS DE CONSOMMATION /
SANTÉ**

Le gagnant :

L'ORÉAL

Les nominés :
BIC - L'ORÉAL - VALEO

LE TOP 20 2016

(Nouveaux entrants 2016 en bleu)

1. TF1	6. EDENRED	11. LEGRAND	16. TELEPERFORMANCE
2. BIC	7. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	12. AIR FRANCE-KLM	17. SAINT GOBAIN
3. VALEO	8. AIR LIQUIDE	13. L'ORÉAL	18. RENAULT
4. NATIXIS	9. CRÉDIT AGRICOLE	14. GROUPE PSA	19. INGENICO GROUP
5. BOUYGUES	10. EURAZEO	15. SCHNEIDER ELECTRIC	20. ENGIE

PANEL ÉTUDIÉ

Détail du panel par secteur, avec indice d'appartenance.

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT	SERVICES AUX CONSOMMATEURS
AÉROPORT DE PARIS	AIR LIQUIDE	ACCORHOTELS
ALSTOM	ARKEMA	AIR FRANCE-KLM
BOLLORÉ	BOUYGUES	CARREFOUR
BUREAU VERITAS	CGG	CASINO GUICHARD
EDENRED	EIFFAGE	ELIOR GROUP
ELIS	IMERYS	EUTELSAT
GROUPE EUROTUNNEL	MAUREL ET PROM	EUROPCAR GROUP
GTT	SAINT GOBAIN	HAVAS
LEGRAND	TECHNIP	IPSOS
NEXANS	TOTAL	JC DECAUX
REXEL	VICAT	KERING
SAFRAN	VINCI	LAGARDÈRE
SCHNEIDER ELECTRIC		MÉTROPOLE TV
THALES		PUBLICIS GROUPE
VALLOUREC		SFR
WORLDLINE		SODEXO
ZODIAC AEROSPACE		TECHNICOLOR
		TELEPERFORMANCE
		TF1
		VIVENDI

BIENS DE CONSOMMATION / SANTÉ	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS / TECHNOLOGIE	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
BIC	ALTEN	AMUNDI
BIOMÉRIEUX	ALTRAN TECHNOLOGIES	AXA
DANONE	ATOS	BNP PARIBAS
DBV TECHNOLOGIES	CAP GEMINI	CNP ASSURANCES
ESSILOR INTERNATIONAL	DASSAULT SYSTÈMES	CRÉDIT AGRICOLE
FAURECIA	EDF	EULER HERMES
GENFIT	ENGIE	EURAZEO
GROUPE PSA	ILIAD	FONCIÈRE DES RÉGIONS
HERMÈS	INGENICO GROUP	GECCINA
INNATE PHARMA	NEOPOST	ICADE
IPSEN	ORANGE	KLÉPIERRE
KORIAN MEDICA	RUBIS	MERCIALYS
L'ORÉAL	SOPRA STERIA	NATIXIS
LYMH	SPIE	NEXITY
MICHELIN	SUEZ	SCOR
ORPEA	VEOLIA ENVIRONNEMENT	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
PERNOD RICARD		UNIBAIL-RODAMCO
PLASTIC OMNIUM		WENDEL
RÉMY COINTREAU		
RENAULT		
S.E.B.		
SANOFI		
SARTORIUS STEDIM		
UBISOFT		
VALEO		

CRITÈRES TRANSPARENCE 2016

Les nouveaux critères 2016 sont indiqués en gras.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Critères d'ACCESSIBILITÉ

1. Document en un seul volume
2. Appellation «Document de référence»
3. Existence d'une version anglaise
4. Appellation «Registration document» ou «20-F»
- 5. Existence d'une première partie sélectionnant l'information pertinente et prospective de la société et incluant un mot du Président**
6. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
7. Indication dans le sommaire des éléments constituant le rapport financier annuel
8. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3^e niveau
9. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
10. Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre RSE
11. Table de concordance avec le règlement CE n° 809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
12. Table de concordance du Rapport financier annuel
13. Table de concordance du Rapport de gestion
14. Table de concordance sur les informations RSE
15. Numéros de pages dans toutes les tables de concordance
16. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
17. Indication société, titre document et année en bas de page
18. Mise en page sur deux colonnes
19. Index par mots clés
- 20. Existence d'un glossaire (minimum 30 entrées)**
- 21. Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés**

Critères de PRÉCISION

22. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
23. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
24. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois
25. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
26. Segmentation sectorielle similaire
27. Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels dans la description des activités
- 28. Mention de la capacité d'autofinancement dans le tableau des flux de trésorerie**
29. Rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées
30. Introduction courte au chapitre «Risques»
31. Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
32. Renvois précis depuis le chapitre «Risques»
33. Référence à un code de gouvernance de Place
34. Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil
35. Identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences

36. Indication du taux de présence individuel des membres du Conseil aux réunions
37. Présence du règlement intérieur
38. Mention de l'existence ou non d'une formation des membres du Conseil
39. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
40. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable
41. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock options ou de l'attribution d'actions gratuites
42. Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital
43. RSE : présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre
- 44. RSE : Existence d'une matrice de matérialité**
- 45. RSE : Existence d'un tableau de bord des enjeux, objectifs et indicateurs clés de performance RSE**
- 46. Référence à un code ou une charte éthique/déontologique avec renvoi précis**
47. RSE : présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant
48. RSE : identification des indicateurs ayant fait l'objet d'une assurance donnée par l'organisme tiers indépendant

Critères de COMPARABILITÉ

49. Sommaire en 25 chapitres ou en 6 à 10 chapitres
50. Structure didactique du document
51. Appellation «Facteurs de risques» du chapitre concerné
52. Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change
53. Version anglaise identique à la version française, page à page
54. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
- 55. Structuration des notes annexes aux comptes consolidés (au moins une)**
56. Colonne «Année de référence» à gauche dans les comptes
57. RSE : mention d'un référentiel national ou international
- 58. RSE : Existence d'un tableau de cartographie des parties prenantes**
- 59. Tableau de synthèse présentant les administrateurs**
60. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes existant et conforme à la recommandation de l'AMF
61. Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP-MEDEF non appliquées
62. Rémunérations : présence et conformité des tableaux de la recommandation AMF
63. Rémunérations : présence des tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
64. Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans

Critères de DISPONIBILITÉ

65. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
66. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
67. Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 68. Appellation «Rapport financier semestriel»
- 69. Existence d'une version anglaise
- 70. Appellation «Half-year(ly) financial report»
- 71. Sommaire général en page 1 ou 2
- 72. Numéros de pages dans le sommaire
- 73. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur

Critères de PRÉCISION

- 74. Transactions entre les parties liées bien identifiées dans le rapport d'activité
- 75. Risques bien identifiés dans le rapport d'activité
- 76. Résumé des principaux risques
- 77. Présentation des risques sur les 6 mois à venir ou, à défaut, mention négative
- 78. Présence d'informations prospectives

Critères de COMPARABILITÉ

- 79. Présence des 4 parties conformes au règlement général de l'AMF
- 80. Ordre didactique de ces 4 parties : activités, comptes, rapport des auditeurs, déclaration des responsables

Critères de DISPONIBILITÉ

- 81. Date de publication, au maximum 5 jours après la date moyenne de publication de l'indice
- 82. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de publication de la version française

SITE INTERNET

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 83. Accès direct par un moteur de recherche au Document de référence de l'année en cours
- 84. Rubrique «Information réglementée» dès la page d'accueil «Groupe» ou «Investisseurs»
- 85. Pas plus de deux clics pour accéder au DDR/RFA depuis la page d'accueil «Investisseurs»
- 86. Existence d'un menu avec un accès direct aux sous rubriques (2° ou 3° niveau, déroulant ou non)**
- 87. Onglet Développement Durable/RSE clairement identifié et accessible sur le site**
- 88. Rapport RSE /chapitre RSE du DRF accessible depuis l'onglet RSE**
- 89. Version interactive du Document de référence : existence
- 90. Version interactive du Document de référence : présence dans la partie «Information réglementée», de même que le PDF
- 91. Pas plus de deux clics pour accéder à l'avis de convocation (brochure) et/ou à l'avis BALO
- 92. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie «Modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale» de la rubrique «Information réglementée»
- 93. Existence d'un onglet «Assemblée générale» contenant la date d'AG, l'avis de convocation et le Document de référence**
- 94. Accès facile et public aux slides de présentation des Résultats Annuels**
- 95. Version interactive de l'avis de convocation
- 96. Performance du moteur de recherche
- 97. Possibilité d'inscription à un flux RSS
- 98. Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs
- 99. Existence d'une page "plan du site" avec menu et sous menus**
- 100. Existence d'un point contact référent dans l'onglet RSE**

Critères de PRÉCISION

- 101. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée
- 102. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique «Information réglementée»
- 103. Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels dans la rubrique «Information réglementée»
- 104. Indication de la date de publication des documents
- 105. Indication du poids des documents PDF
- 106. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés
- 107. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
- 108. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier
- 109. Présence d'un compte-rendu de l'Assemblée générale
- 110. Présence des slides présentées à l'Assemblée générale
- 111. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuels et semestriels

Critères de COMPARABILITÉ

- 112. Appellation de la rubrique : «Investisseurs» (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
- 113. Page d'accueil «Investisseurs» identique en versions française et anglaise
- 114. Appellation «Information réglementée»
- 115. Appellation «Regulated information»
- 116. Distinction «Information périodique» et «Information permanente»
- 117. Présence minimum de rubriques «Activités/stratégie», «Gouvernance» et «RSE» sur la page d'accueil du site corporate aux côtés de la rubrique «Investisseurs»
- 118. Présence minimum de sous-rubriques «Actualités», «Agenda», «Contacts» et «Cours de bourse» dans la rubrique «Investisseurs»

BROCHURE DE CONVOCATION

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 119. Appellation «Avis de convocation à l'Assemblée générale»
- 120. Sommaire en page 1 ou 2
- 121. Présence de repères de navigation dans le document
- 122. Possibilité de vote électronique pré-Assemblée générale
- 123. Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail
- 124. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
- 125. Existence d'une version anglaise

Critères de PRÉCISION

- 126. Présence sur la couverture des date, heure et lieu de l'AG
- 127. Présence d'un message du Président
- 128. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
- 129. Informations sur les administrateurs
- 130. Présentation graphique de la composition du Conseil
- 131. Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil
- 132. Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs
- 133. Présentation des principaux éléments de rémunérations sous forme de graphiques
- 134. Présence des principaux éléments de rémunérations sur les deux derniers exercices
- 135. Exposé de la politique de rémunérations
- 136. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours

Critères de COMPARABILITÉ

- 137. Structure didactique ou non
- 138. Présentation des conventions réglementées soumises au vote
- 139. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés et le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- 140. Tableau de synthèse présentant les compétences des administrateurs**
- 141. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement la nomination est soumis à l'Assemblée générale
- 142. Présence du tableau AFEP-MEDEF sur les rémunérations

Critères de DISPONIBILITÉ

- 143. Écart minimum entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'Assemblée générale
- 144. Écart maximum entre la clôture de l'exercice et l'Assemblée générale

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de l'équipe Labrador qui chaque année assure le succès des Grands Prix de la Transparence.

Bravo à Mélanie Morrone, Pierre Catonnet et Stéphane Mansard, Chargés d'études stagiaires du département Conseil, pour l'excellence de leur travail dans la réalisation de l'Étude Transparence.

PARTENAIRES

Fidèles partenaires des Grands Prix de la Transparence depuis leur création, de nombreuses associations de Place s'associent à la démarche de Labrador pour la promotion et l'essor de la Transparence. Nous remercions leurs représentants qui s'investissent chaque année au sein du Comité Scientifique pour faire grandir les Grands Prix : Alain Pithon, Alain Martel, Aldo Sicurani, Bruno Beauvois, Clémence Decortiat, François Houssin, Hervé Chefdeville, Laurent Saint-Martin, Martine Léonard, Sylvie Lucot, Valentine Bonnet.



À PROPOS DE LABRADOR

Labrador est l'agence conseil en communication réglementée leader en France et deux fois primée aux USA. Acteur indépendant, il a construit son leadership depuis 1992 en créant et militant pour une information des entreprises plus transparente, créatrice de confiance pour les parties prenantes et de valeur pour les émetteurs. Labrador continue de s'engager aujourd'hui auprès des entreprises et au service de tous les lecteurs pour une communication de preuve, intégrant le financier et l'extra-financier. Il déploie ainsi pour ses 150 clients des prestations innovantes, sécurisées et sur-mesure de conseil, d'édition et de traduction, afin de transformer une obligation réglementaire en une opportunité de communication.

CONTACT

LABRADOR CONSEIL ET COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

transparence@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

www.labrador-company.com

www.grandsprixtransparence.com